

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

2 473 844

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

**N° 80 01274**

(54) Canne à pêche.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 01 K 87/00.

(22) Date de dépôt..... 22 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 30 du 24-7-1981.

(71) Déposant : BOUTIN Claude Auguste, résidant en France.

(72) Invention de : Claude Auguste Boutin.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain, Maureau et Millet, conseils en brevets,  
64, rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

L'invention a pour objet une canne à pêche destinée plus particulièrement à la pêche nocturne.

Pour permettre dans de bonnes conditions la pêche à la ligne pendant la nuit, donc notamment en bord de mer, il est 5 nécessaire de prévoir des moyens permettant au pêcheur de constater si sa canne ou l'une de ses cannes a fait l'objet d'une "touche" de poisson. Ce but est généralement atteint en mettant en oeuvre l'un ou l'autre des moyens suivants :

- un dépôt de peinture blanche sur la surface terminale 10 du scion de la canne, peinture blanche qui est parfois phosphorescente,

- ou des grelots suspendus à l'extrémité du scion de la canne.

Ni l'une ni l'autre de ces deux solutions ne donne toutefois satisfaction. La première est en effet assez efficace lorsque la canne est neuve, mais il s'avère que la peinture se ternit et même se dégrade rapidement, notamment à la mer, et plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'une peinture phosphorescente, c'est à dire d'une peinture qui normalement devrait être 20 très visible. Quant à la deuxième solution, elle est assez efficace lorsque la pêche a lieu en bordure d'une eau calme, dans une ambiance silencieuse; or tel n'est pas le cas en bord de mer où le bruit des vagues et le vent ne permettent généralement pas d'entendre les grelots.

25 Il n'existe donc pas de moyens permettant de se rendre compte facilement et sûrement des touches de poissons au cours d'une pêche nocturne; et il y a là une lacune que l'invention pallie précisément.

L'invention a pour objet, à cet effet, une canne à pêche 30 dont la poignée tubulaire sert de logement à une pile électrique et dont le scion, également tubulaire, se termine par une extrémité qui présente des perforations latérales et sert de logement à une petite ampoule reliée à ladite pile par deux conducteurs électriques interrompus au niveau des extrémités emboitables des 35 éléments de la canne, lesquelles extrémités emboitables comportent respectivement des prises et des fiches permettant le raccordement du circuit électrique lors de l'assemblage des éléments de la canne.

L'invention sera bien comprise et ses avantages, ainsi

que d'autres caractéristiques, ressortiront de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cette canne à pêche :

5           figure 1 en est une vue d'ensemble ;  
 figure 2 en est une vue en coupe longitudinale partielle et,

figures 3 et 4 sont, à plus grande échelle des vues de l'extrémité du scion en coupe et en élévation.

10          La canne représentée au dessin est du type de celles constituées par trois éléments, respectivement 1, 2 et 3, qui sont assemblés par emboîtement les uns à la suite des autres. Il s'agit de l'élément formant poignée 1, de l'élément intermédiaire 2 et de l'élément terminal ou scion 3. Chacun de ces 15 éléments est, comme cela est connu en soi, muni d'anneaux 4 au travers desquels passe le fil de la canne, non représenté au dessin.

         Selon l'invention, l'élément 1 jouant le rôle de poignée sert, à son extrémité, de logement à une petite pile électrique 5 du genre pile de 1,5 V, à laquelle il est possible d'accéder grâce à un bouchon 6 qui a pour double rôle d'obturer la poignée 1 et de fermer le circuit électrique entre la pile 5 et un contact électrique prévu à l'extrémité d'un fil 7 contenu dans la poignée 1. Un autre fil 8 provient du contact 9 sur 25 lequel prend directement appui la pile 5 ; et les deux fils 7 et 8 aboutissent aux deux éléments d'une prise 10 fixée dans l'extrémité de l'élément de base ou poignée 1 de la canne à pêche.

         L'élément intermédiaire 2 comporte à ses deux extrémités, non seulement les moyens habituels pour permettre sa liaison par 30 emboîtement d'une part avec l'élément poignée 1 et, d'autre part, avec le scion 3, mais aussi respectivement une fiche destinée à coopérer avec la prise 10 de l'élément de base 1, et une prise 11 destinée à coopérer avec une fiche prévue dans l'extrémité correspondante du scion 3 ; il est bien entendu précisé que les 35 diverses prises et fiches sont réunies entre elles par deux fils électriques 7 et 8 contenus dans chacun des trois éléments de la canne.

         En ce qui concerne le scion 3, les deux fils 7 et 8

aboutissent à une ampoule 12 logée à l'intérieur de son extrémité libre ; cette ampoule est bien entendu fixée avec étanchéité ; cette fixation est faite au moyen d'un mastic transparent 13 du genre de ceux utilisés sur les aquariums ; et à proximité de 5 l'extrémité du scion sont prévus des perçages ou fenêtres 14 qui sont répartis sur une ou plusieurs rangées sur toute la périphérie du scion, dans la zone où est logée l'ampoule 12.

Les modes d'utilisation et de fonctionnement de cette canne à pêche se conçoivent aisément : lorsque la canne est 10 utilisée de nuit, ses trois éléments sont emboités les uns à la suite des autres comme en pêche diurne, mais le bouchon 6 fermant l'extrémité de la poignée 1 est suffisamment vissé ou emboité pour fermer le circuit électrique composé par la pile 5, les fils électriques 7 et 8 et l'ampoule 12. On conçoit dès lors 15 que, lorsque ce circuit est fermé, l'ampoule 12 placée dans l'extrémité du scion 3 est mise sous tension et qu'ainsi la lumière qu'elle émet passe et est visible au travers des fenêtres 14.

Il est évident, dans ces conditions, que si la canne est tenue fixement en position oblique et dirigée vers le haut, par 20 exemple par introduction de sa poignée dans le sable ou entre des cailloux, toute touche de poisson se traduit par un mouvement d'abaissement de l'extrémité du scion et donc par un déplacement de la lumière émise à cette extrémité. Le pêcheur décèle ainsi visuellement la touche et peut alors immédiatement prendre la 25 canne en main.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de cette canne à pêche qui a été ci-dessus indiquée à titre d'exemple ; elle embrasse au contraire toutes les variantes de réalisation ; et c'est ainsi notamment que 30 des moyens complémentaires peuvent être prévus, tels que : interrupteur placé sur la poignée 1 et permettant de ne pas avoir à déplacer le bouchon 6 respectivement pour ouvrir ou pour fermer le circuit électrique ; de même que des bouchons amovibles peuvent être associés aux extrémités des divers éléments de la canne 35 lorsque celle-ci n'est pas en période d'utilisation, et ce afin de protéger les prises 10 et 11.

REVENDICATIONS

1 - Canne à pêche caractérisée en ce que sa poignée tubulaire (1) sert de logement à une pile électrique (5) et son scion (3) également tubulaire se termine par une extrémité qui présente des perforations latérales (14) et sert de logement à une petite 5 ampoule (12) reliée à ladite pile par deux conducteurs électriques (7-8) interrompus au niveau des extrémités emboîtables des éléments de la canne, lesquelles extrémités emboîtables compor-10 tent respectivement des prises et des fiches (10- 11) permettant le raccordement du circuit électrique lors de l'assemblage des 10 éléments de la canne.

2 - Canne à pêche selon la Revendication 1, caractérisée en ce que l'ampoule électrique logée dans l'extrémité du scion y est immobilisée et protégée par un mastic transparent (13).

3 - Canne à pêche selon les Revendications 1 et 2, caractérisée 15 en ce que le bouchon (6) servant à la fermeture de l'extrémité de la poignée est agencé pour servir d'interrupteur monté en série sur le circuit électrique précité.

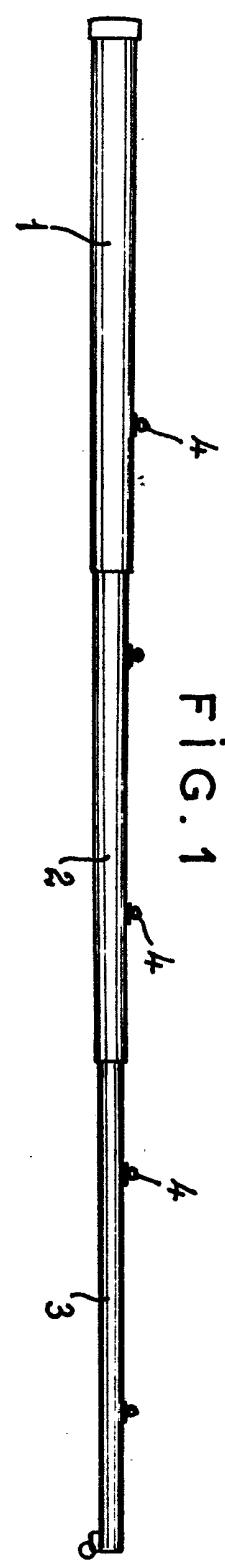


FIG. 1

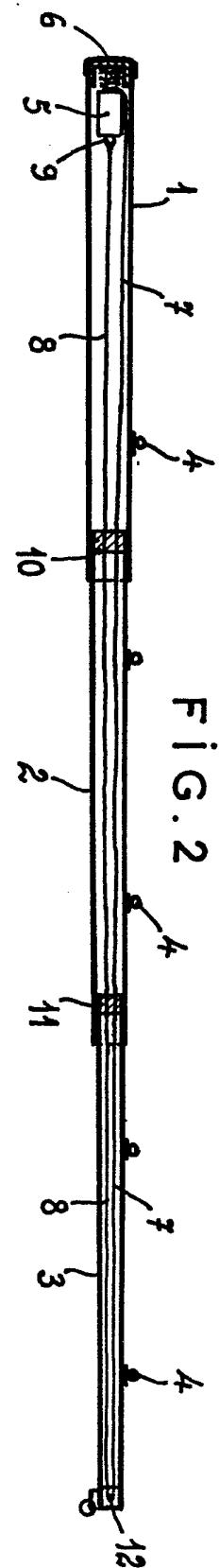


FIG. 2

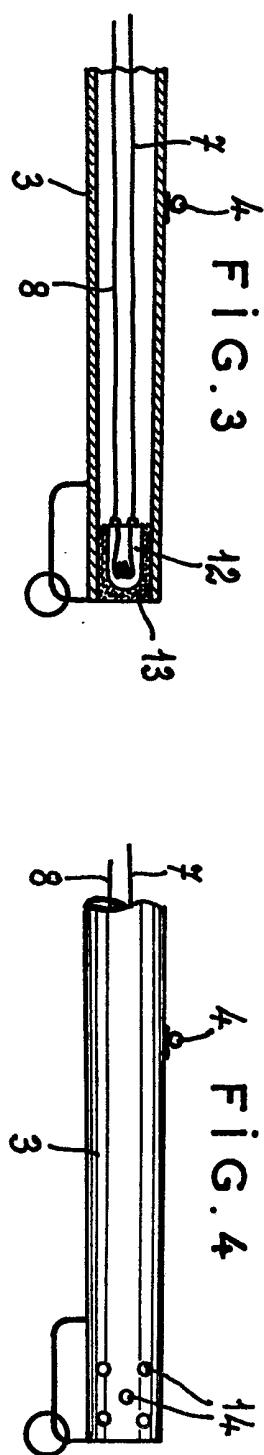


FIG. 3

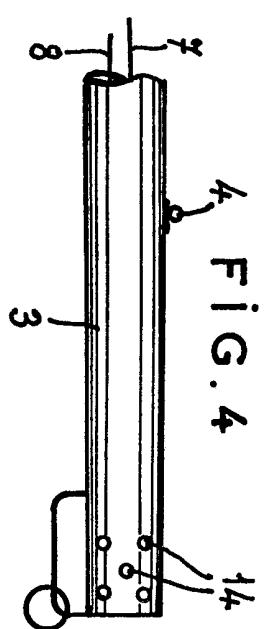


FIG. 4